



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2025

MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. RUSE Serge, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal

**Etaient excusés :** Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme BEURTON Sandrine

**Etaient absents :** Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

### Convention de mise à disposition du gymnase La Vaillante au Collège Délibération n°2025 - 25

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 1

Excusés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**Date de convocation**  
28/08/2025

**Date d'affichage**  
05/09/2025

Le Département de Meurthe et Moselle propose un conventionnement entre la commune de Bayon et le Collège de l'Euron pour la mise à disposition d'installations sportives au profit des collégiens dans le cadre de la pratique de l'EPS.

Le Département de Meurthe et Moselle indemnise les communes, propriétaires de ces équipements, pour leur mise à disposition gratuite auprès des collèges.

La présente convention porte sur 3 années du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2028.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Prefecture et publiée le :

05/09/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

#### AUTORISE

Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du gymnase La Vaillante au Collège de l'Euron annexée à la présente délibération.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon,  
Le Maire

